

SECURITE LORS DE VOYAGES D’AFFAIRES

1 – AVANT VOTRE DEPART

- Consultez les recommandations spécifiques au pays dans lequel vous vous déplacez sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères.
- Emportez uniquement les documents indispensables à votre voyage :
 - Documents personnels : avoir une photocopie de ses papiers d’identité, rangés dans un endroit distinct des originaux. En cas de traitement médical, il est nécessaire de voyager avec les ordonnances afin de justifier la possession de produits qui peuvent se révéler illicites dans le pays de destination.
 - Documents professionnels : identifiez les documents inutiles et qui, en cas de confiscation ou de consultation clandestine, pourraient porter préjudice à votre société.
- Pour les voyageurs isolés dans certains pays réputés dangereux (consulter le site du Ministère des affaires étrangères) convenir avant le départ d’un système de l’homme mort. Il s’agit de convenir d’un contact à intervalle régulier. Si le contact resté en France ne reçoit pas de message pendant un temps déterminé à l’avance, il prévient les services diplomatiques français.
- Préparer votre téléphone mobile : stocker les fichiers (données sensibles, contacts) sur la carte SIM et non sur le téléphone. Avant les contrôles, sortir la carte SIM du téléphone. Par ailleurs, munissez-vous des numéros d’urgence auxquels vous pourriez avoir recours en cas de difficulté (numéros communiqués par votre entreprise et surtout ceux des services diplomatiques français).
- Préparez votre ordinateur portable : l’idéal serait de disposer d’un ordinateur vierge dédié pour le voyage envisagé. Si ce n’est pas le cas, l’ordinateur ne doit contenir que des progiciels nécessaires à l’exécution de la mission à l’exclusion des données qui devront transiter sur un moyen distant de type clé USB cryptée ou disque dur externe. Pensez donc à effacer les données inutiles pour cette mission car votre disque dur peut faire l’objet d’une copie clandestine, lors d’une connexion au réseau de votre hôtel, par exemple, ou à la douane (à l’occasion d’un contrôle) : n’emportez pas votre carnet d’adresses électroniques et effacez l’historique de vos surfs internet. Par ailleurs, transportez votre ordinateur dans un bagage classique de type sac à dos, qui attire moins l’œil.
- Observez strictement les formalités de passage de la frontière (entrée et sortie de territoire) et de séjour, en évitant notamment toute atteinte à la réglementation sur l’importation et l’exportation des devises et des produits dont la vente est libre dans le pays mais dont l’importation ou l’exportation sont soumises à des dispositions très restrictives voire interdites : médicaments, antiquités, œuvres d’art, espèces protégées (fleurs, plantes, oiseaux ...) ...

- Emportez un filtre de protection écran pour votre ordinateur si vous comptez profiter des trajets pour travailler vos dossiers, afin d'éviter que des curieux lisent vos documents par-dessus votre épaule.

2 - PENDANT VOTRE SEJOUR

- Surveillez vos documents : ne laissez jamais des documents dans des bagages sans surveillance. Conservez toujours avec vous les documents et supports magnétiques ou électroniques sensibles.
- Soyez prudents dans vos communications : évitez les conversations confidentielles ou sensibles dans une chambre d'hôtel ou chez un particulier. La pose de micros, technique certes éculée, reste néanmoins d'actualité. Certains hôtels recevant des hommes d'affaires sont connus pour être piégés. Lorsque vous téléphonez ou rédigez un message électronique, ayez à l'esprit que votre communication a toutes les chances d'être interceptée. Soyez très vigilant quant à la nature de vos communications si vous êtes amenés à utiliser un ordinateur portable ou un téléphone portable prêté par un partenaire local.
- Soyez prudents dans vos relations : attention aux relations amicales que vous pourriez nouer à l'occasion de ce séjour ; les services spécialisés ne répugnent pas à utiliser de tels vecteurs d'approche. Prenez garde aux guides et interprètes qui sont généralement contraints de prêter leur concours aux services spécialisés. Accueillez avec circonspection les confidences de personnes se disant opposées au régime ou à la politique du gouvernement du pays ; elles peuvent n'être que provocation. Prenez garde aux sollicitations faite à titre de « service amical ». De la même manière, n'acceptez pas de cadeaux d'inconnus ou de personnes dont vous n'êtes pas totalement sûrs.
- Restez vigilant lors de vos déplacements : ne stationnez pas à proximité des casernes, installations militaires ou autres lieux sensibles. La circulation sur un itinéraire non explicitement autorisé peut être interprétée comme une tentative d'espionnage. Il est également recommandé d'éviter l'utilisation d'appareils photographiques à proximité de ces lieux.
- Evitez de voyager seul à l'intérieur du pays. En cas d'accident lors d'un déplacement, informez-en immédiatement les services diplomatiques français.
- Evitez de prendre des notes en dehors de l'objet de votre séjour au cours de visites d'établissements scientifiques ou industriels : cette pratique retient l'attention des services de sécurité.

3 - APRES VOTRE SEJOUR

Rapportez à votre hiérarchie tout élément notable relatif à la sécurité, que cela vous concerne ou concerne un de vos collaborateurs.

La règle à bien retenir : à l'étranger vous êtes plus isolé et donc plus observé donc soyez vigilant au quotidien.

Document réalisé par le Comité Opérationnel de Sécurité Economique

Contact : [Corinne Marbach](mailto:Corinne.Marbach)

Mobile : 06 07 26 17 05 ou corinne.marbach@direccte.gouv.fr